

**Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 3 mars 2021 portant nomination du jury habilité à délivrer un certificat de connaissance approfondie d'une langue en vue de l'enseignement de cours en langue d'immersion**

**A.M. 15-02-2023**

**M.B. 04-05-2023**

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

Vu le décret du 17 juillet 2003 portant des dispositions générales relatives à l'enseignement en langue d'immersion et diverses mesures en matière d'enseignement, article 1<sup>er</sup>, § 3 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française, article 79, § 1<sup>er</sup>, 36° ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 mars 2021 portant nomination du jury habilité à délivrer un certificat de connaissance approfondie d'une langue en vue de l'enseignement de cours en langue d'immersion, tel que modifié par l'arrêté ministériel du 21 février 2022,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - A l'article 1<sup>er</sup>, 1., de l'arrêté ministériel du 3 mars 2021 portant nomination du jury habilité à délivrer un certificat de connaissance approfondie d'une langue en vue de l'enseignement de cours en langue d'immersion, tel que modifié par l'arrêté ministériel du 21 février 2022, les mots «M. Marc VANHOLSBECK, Directeur général adjoint au Service général de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ;» sont remplacés par les mots «Mme Stella MATTERAZZO, Directrice à la Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la Vie et de la Recherche scientifique ;».

**Article 2.** - A l'article 6, 2., de l'arrêté ministériel du 3 mars 2021 précité, les mots «Mme Claudia CRUZ GONGORA, Professeur à l'Athénée Charles Janssens à Bruxelles ;» sont remplacés par les mots «Mme Nicole VAN ISSUM, Professeur à l'Institut Jean Jaurès à Charleroi ;».

**Article 3.** - A l'article 6, 8., de l'arrêté ministériel du 3 mars 2021 précité, les mots «M. Bruno ROSSI, Professeur à l'Institut secondaire paramédical provincial à Mons ;» sont supprimés.

**Article 4.** - A l'article 7, 5., de l'arrêté ministériel du 3 mars 2021 précité, les mots «Mme Elisabeth JANTSKY, Professeur au Collège Sainte-Véronique à Liège ;» sont remplacés par les mots «Madame Marie-Laure VERTUËL, Professeur au Collège Sainte-Véronique à Liège ;».

**Article 5.** - A l'article 7, 7., de l'arrêté ministériel du 3 mars 2021 précité, les mots «Mme Michèle MOMBEEK, Professeur à l'établissement d'Enseignement de Promotion et de Formation à Saint-Josse-Ten-Noode ;» sont supprimés.

**Article 6.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 6 mars 2023.

Bruxelles, le 15 février 2023.

Pour la Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

V. GLATIGNY,

Par délégation :

Etienne GILLIARD,

Directeur général